

L'encadrement des résidents en maison de repos

Se basant sur une récente enquête d'ING-Prodis et sur le témoignage de Madame Bodart du SEPAM (Service d'Ecoute pour Personnes Agées Maltraitées) dépendant d'Infor Homes Bruxelles, la députée régionale, Madame Carine Lecomte a interpellé Madame la Ministre Alda GREOLI.

Son interpellation concernait les normes d'encadrement des résidents en maison de repos.

Pour la coordinatrice du SEPAM, les normes de personnel minimum exigées pour obtenir un agrément comme maison de repos sont en deçà du nombre de professionnels nécessaires pour offrir un accompagnement de qualité.

Et l'étude mentionnée plus haut ne dit pas le contraire : elle indique qu'il faut 10,6 équivalents temps plein pour gérer de manière efficace 30 résidents en maison de repos, alors que les normes actuelles ne prévoient que 5,24 équivalents temps plein.

La députée a également interrogé la Ministre à propos des bénévoles qui pourraient venir apporter leur aide aux maisons de repos.

Madame la Ministre GREOLI a répondu en disant qu'il y avait déjà beaucoup de maison de repos qui acceptent et recourent à des bénévoles.

Le rapport bisannuel des maisons de repos édité par l'AViQ mentionne qu'en 2014, 93 % des maisons de repos ont accueilli des étudiants, des stagiaires ou des bénévoles.

Ceux-ci viennent essentiellement passer du temps avec les résidents. Ils peuvent aider le personnel dans les tâches matérielles basiques, lui permettant de se concentrer sur d'autres choses. Par exemple les bénévoles accompagnent les résidents qui le souhaitent aux activités. Ils les conduisent jusqu'au local kiné,...

La Ministre précise en outre que si la présence de bénévoles est importante, elle ne peut en aucun cas pallier au manque de personnel qualifié nécessaire à la prise en charge du résident.

Les normes régionales ont fixé le nombre de personnel (par catégorie) nécessaire par rapport au nombre des résidents.

Par ailleurs, la Ministre a rappelé que la règle première était celle de disposer pour un établissement, de jour comme de nuit, d'un **nombre suffisant** de membres de personnel de soins et de réactivation permettant de répondre aux besoins des résidents, en fonction de leur nombre et de leur niveau de dépendance.

Et de préciser, dans sa réponse, qu'elle considère comme un leurre l'augmentation des normes en matière de personnel comme la solution à tous les problèmes.

Pour la Ministre, de nombreuses études et de nombreuses expériences sur le terrain tendent à démontrer que si les soins restent essentiels, ils sont à ce jour, trop importants.

Pour elle, les maisons de repos et les maisons de repos et de soins doivent avant tout rester des lieux de vie plutôt que des lieux de soins. Pour ce faire, elle invite ces établissements à prendre le temps de déterminer « leurs valeurs phares » afin de donner sens aux pratiques mises en place par le personnel.

Lien vers cette question parlementaire sur le site du parlement de Wallonie :

https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&id_doc=83601